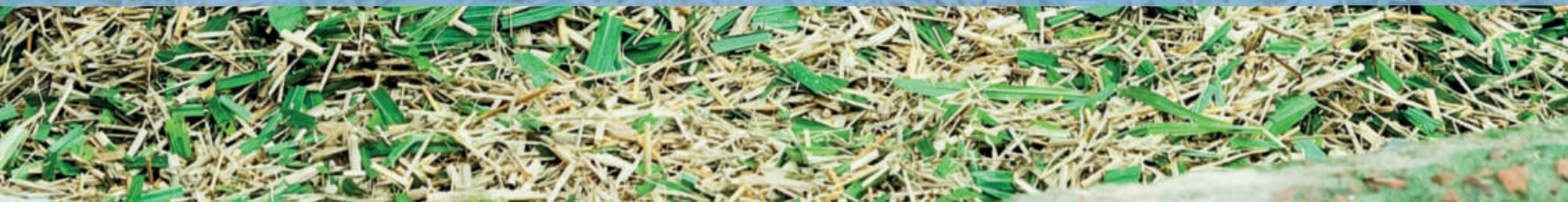




# INVERSER LA TENDANCE

L'IMPORTANCE DU FACTEUR GENRE POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITE EN MATIERE DE DEGRADATION  
DES TERRES





CNULCD 2016

©La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) remercie vivement le Gouvernement de la Finlande pour son soutien financier à la publication de cette brochure. Cependant, les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement son point de vue ou son approbation.



MINISTRY FOR FOREIGN  
AFFAIRS OF FINLAND

Dans les pays en développement, les femmes pauvres vivant en zone rurale jouent un rôle clé dans la survie de leurs familles. Une terre fertile constitue leur seul moyen de subsistance. Cependant, le nombre de personnes subissant les conséquences de la dégradation des terres augmente rapidement. Mauvaises récoltes, pénurie d'eau et migration des cultures traditionnelles entament les sources de revenus des communautés rurales. Les actions visant à enrayer la perte de terres plus fertiles doivent alors se concentrer sur les ménages. À ce niveau, l'exploitation des terres repose sur les rôles attribués aux hommes et aux femmes. Il s'agit là d'un levier susceptible d'inverser le cours des choses.

Au cours des cinq dernières années, 52 pays ont amélioré l'accès des femmes à la prise de décision, aux gouvernances locales et aux ressources. Ils ont renforcé le contrôle et la propriété des terres, mais aussi favorisé l'accès aux services financiers, marchands et de vulgarisation ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies. Les femmes conservent toujours un retard conséquent par rapport aux hommes dans ces domaines, mais dans les pays où des efforts sérieux ont été entrepris, à l'instar de l'Inde, du Maroc, du Sénégal ou encore de l'Ouganda, on a pu observer des résultats exceptionnels.

À l'aube de la mise en place d'une nouvelle stratégie pour la période 2018-2030, nous devons tirer parti de ces expériences et adopter une approche ciblée, systématique et concrète destinée à gérer les ressources en terre. Nous devons nous appuyer sur le consensus relatif aux objectifs de développement durable, et en particulier sur les problématiques de genre et de neutralité en matière de dégradation des terres pour transformer les espoirs des femmes pauvres vivant en zone rurale en réalité. Chaque femme et chaque famille doit avoir l'opportunité de se battre pour bénéficier d'une vie décente.



Monique Barbut  
Secrétaire exécutive

## LES ROLES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES TERRES


Dans la plupart des pays en développement à travers le monde, il est possible de distinguer avec une faible marge d'erreur les terres détenues ou cultivées par un homme de celles qui le sont par une femme. Principales sources de revenus des populations dans les zones rurales, les terres sont partagées et attribuées en fonction des besoins et des rôles assumés par les hommes et les femmes au sein de leur communauté. Ces rôles déterminent les types de culture et de bétail qu'ils doivent gérer, les droits dont ils disposent sur leur terre et ses produits, ainsi que la superficie et la qualité de la parcelle qui leur est attribuée. Par conséquent, ces réalités définissent les ressources auxquelles les hommes et les femmes ont accès, les technologies qu'ils emploient et l'aide dont ils bénéficient de la part du gouvernement.

Le plus souvent, la mission principale des femmes consiste à s'occuper des enfants, des malades et des aînés. Elles cultivent des aliments, collectent de l'eau et du bois de chauffage, s'occupent du petit bétail et des plantes aux vertus médicinales. L'agriculture constitue ainsi la principale activité des femmes en milieu rural dans de nombreux pays en développement.<sup>1</sup>

En tant que principales productrices de denrées alimentaires du foyer, les femmes jouent en outre un rôle essentiel dans l'élevage du bétail et l'entretien des cultures vivrières, notamment des produits de base et des aliments traditionnels consommés au quotidien. Les femmes exploitant les terres, en particulier les agricultrices, gèrent des fermes familiales ou des exploitations de taille modeste.<sup>2</sup> Elles élèvent les plus petits animaux dont elles sont propriétaires, tels que les chèvres, les moutons, les porcs et les volailles de basse-cour qui restent à proximité de la maison. D'ordinaire, elles sont chargées de la traite des brebis, de la transformation et de la vente des produits laitiers, de l'approvisionnement en nourriture, en fourrage ainsi qu'en eau, et elles s'occupent des agneaux qui viennent de naître, des petits ainsi que des animaux malades. Les jeunes filles apportent leur aide pour le pâturage des chèvres et des moutons.<sup>3</sup>

À l'inverse, les hommes se tournent plutôt vers les cultures de rente et les troupeaux plus importants, principalement pour le commerce. Lorsque l'élevage de petits animaux devient une source de revenus plus conséquente pour la famille, la propriété, la gestion et le contrôle de ces animaux reviennent à l'homme.<sup>4</sup> Les hommes tendent à être propriétaires d'exploitations commerciales de taille moyenne à grande et sont donc mieux armés pour capitaliser sur la croissance des denrées agricoles négociables.<sup>5</sup> En parallèle, cela contribue à les aider à attirer les services de vulgarisation du gouvernement.





Les femmes vendent généralement leur production sur les marchés locaux où elles trouvent une demande orientée vers les cultures traditionnelles, tandis que les hommes vendent des variétés uniformes et exotiques sur les marchés d'exportation.<sup>6</sup> Ainsi, en Afrique de l'Ouest, le manioc était généralement considéré comme une « culture de femmes », car sa production, son traitement et son transport jusqu'au moulin étaient assurés par les femmes. Toutefois, au Ghana, les hommes ont finalement décidé de prendre le contrôle de certains de ces rôles jusqu'à détenir deux fois plus de machines destinées à la transformation des aliments que les femmes.<sup>7</sup> Cette situation est loin d'être exceptionnelle, mais elle peut être limitée, sinon évitée, grâce à des réglementations.

Selon des données recueillies sur l'Afrique subsaharienne concernant le partage, la gestion et la propriété des terres, les femmes possèdent en moyenne des parcelles moins vastes et de moindre valeur par rapport à celles des hommes, malgré les vastes écarts observés entre les pays ou au sein même de ceux-ci.<sup>8</sup>

- Les femmes représentent 43 % de la main-d'œuvre agricole dans le monde, avec d'importantes variations selon les régions.<sup>9</sup>
- Les femmes représentent 21 % de la population dans le secteur de l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, 43 % en Asie (hors Japon) et 49 % en Afrique subsaharienne.<sup>10</sup>
- Plus de 95 % de l'ensemble des femmes économiquement actives au Burundi, au Rwanda, au Niger et au Népal travaillent dans l'agriculture.
- Les femmes agricultrices n'ont accès qu'à 5 % de l'ensemble des services de vulgarisation agricole.
- Seuls 15 % des agents de vulgarisation agricole sont des femmes.
- Dans de nombreux pays, les femmes sont deux fois moins susceptibles que les hommes d'utiliser des engrais.<sup>11</sup>
- En moyenne, au Nigéria, les hommes détiennent 99 fois la surface de terre possédée par les femmes.<sup>12</sup>
- La part et/ou la valeur de terrain possédée par les femmes au Ghana et en Ouganda représentent respectivement 24 % et 48 %.<sup>13</sup>
- Au Brésil, les femmes représentent 57 % de la population, mais ne possèdent que 11 % des terres.<sup>14</sup>
- Au Népal, les femmes ne contrôlent que 8 % des terres agricoles<sup>15</sup> et seuls 20 % des ménages sont composés de femmes détenant des terres et des propriétés dans le pays.<sup>16</sup>
- Au Mozambique, moins de 1 % des terres sont détenues et gérées conjointement par des hommes et des femmes.<sup>17</sup>



Les mauvaises pratiques d'exploitation des terres et les catastrophes naturelles, aggravées par les changements climatiques, transforment de plus en plus de zones de production en terres stériles, menaçant ainsi les moyens de subsistance des populations. Une étude prévoyait qu'à l'horizon 2025, près de 1,8 million de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants, subiraient des conséquences néfastes liées à la dégradation des terres. En réalité, ce chiffre a déjà été dépassé : plus de 2,9 millions de personnes sont déjà touchées par ce phénomène.<sup>18</sup>

La dégradation des terres peut être à l'origine de pénuries alimentaires, de famine et de malnutrition, mais aussi de conflits inhérents aux ressources naturelles ou de migrations de détresse. Ces effets occasionnent des répercussions politiques et sociales plus larges, jusqu'à un niveau mondial. Certaines conséquences, telles que la malnutrition, provoquent des effets à long terme, tels qu'un ralentissement de la croissance, auxquels il est difficile de remédier et qui affectent davantage les filles.

- 40 % de la dégradation des terres concernent des zones de grande pauvreté.<sup>19</sup>
- Plus de 2,7 milliards de personnes ou 90 % des 3,4 milliards de personnes vivant en zone rurale se trouvent dans des pays en développement.<sup>20</sup>
- La malnutrition peut générer un coût équivalent à 2 à 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour les États. Pour les individus, elle peut représenter jusqu'à 10 % de l'ensemble des revenus perçus au cours de leur vie.<sup>21</sup>
- Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes par la malnutrition. Quant aux filles, elles sont deux fois plus susceptibles que les garçons de mourir de malnutrition.<sup>22</sup>
- Le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde pourrait diminuer de 12 à 17 % si les écarts de parité dans le domaine de l'agriculture étaient comblés.<sup>23</sup>

### Les droits fonciers : catalyseurs de la dégradation des terres

Les droits dont les hommes ou les femmes disposent en ce qui concerne l'utilisation, l'accès, le contrôle, la propriété ou la vente des terres ont une importance primordiale. Le fait de posséder ou non ces droits peut faire toute la différence afin d'enrayer ou de réduire la dégradation des terres. En effet, la terre est le capital le plus fréquemment utilisé pour emprunter en vue d'investissements. La possession d'un titre de propriété est déterminante.

Si les hommes, au même titre que les femmes, ont rarement le droit de vendre des terres héritées ou de les utiliser en tant que garantie,<sup>24</sup> ils possèdent des droits fonciers plus importants que les femmes, à peu près partout dans le monde.<sup>25</sup> En outre, le manque de crédit pour faire enregistrer des terres limite également l'accès à la terre des femmes.<sup>26</sup> Au Ghana, par exemple, les droits précaires sur les terres se sont traduits par de mauvaises décisions prises par les femmes en matière d'agriculture qui ont entraîné des conséquences négatives sur la productivité.<sup>27</sup>

- 15 % des femmes dans le monde disposent du droit à gérer leur terre. Ce chiffre tombe à 5 % au Moyen-Orient.<sup>28</sup>
- En Afrique subsaharienne, où quasiment autant d'hommes que de femmes travaillent dans l'agriculture, les agricultrices reçoivent 10 % des prêts octroyés aux petits exploitants et moins de 1 % de l'ensemble des crédits accordés au secteur.<sup>29</sup>



### Le changement climatique : un nouveau fardeau

Les catastrophes naturelles et les changements climatiques aggravent les menaces auxquelles doivent faire face les exploitants de terres rurales dans les pays en développement, en particulier les femmes, car dans ces régions, l'agriculture dépend presque entièrement du niveau de précipitations. Toutefois, la plupart des femmes n'ont pas recours à l'irrigation. Par ailleurs, l'alimentation de nombreuses communautés locales repose sur les plantes indigènes et cultivées qui sont touchées par le changement climatique. Les saisons de plantation sont moins prévisibles en raison de sécheresses importantes et de précipitations fréquemment tardives ou précoces et variables en quantité. Conjuguées à de faibles niveaux d'éducation et à une utilisation limitée des technologies d'irrigation, ces difficultés exposent encore davantage les femmes. Elles ne sont pas en mesure de les affronter.

Lorsque les familles doivent repousser les limites de l'endurance, les hommes prennent des mesures exceptionnelles qui ont des répercussions immédiates sur les femmes. La solution la plus fréquente consiste pour l'homme à émigrer afin de trouver un emploi en vue de compléter les revenus du ménage, laissant les femmes reprendre ses responsabilités liées aux terres. En cas de conflit résultant d'une concurrence accrue pour sécuriser les ressources, les femmes sont exposées à de nouveaux risques, parmi lesquels la perte de leur terre et la violence physique. En outre, lorsque les ménages et les communautés toutes entières doivent faire face à d'importantes pénuries d'eau et de nourriture, la santé des femmes, des filles et des enfants est grandement menacée par la malnutrition et les mauvaises conditions sanitaires.



## UN PLAN D' ACTIONS DONNANT UNE PLACE CENTRALE AUX FEMMES

Chargées de subvenir aux besoins du foyer, les femmes (et parfois les filles) sont plus largement dépendantes des ressources naturelles que les hommes, qui assument rarement la responsabilité de ces rôles.<sup>30</sup> Le consensus mondial sur les objectifs de développement durable et l'adoption de la nouvelle stratégie de la CNULCD

pour la période 2018-2030 constituent des opportunités pour les responsables politiques de défendre la parité

entre les hommes et les femmes. Aujourd'hui plus que jamais, les femmes ont besoin de moyens

adaptés destinés à protéger leurs terres de la dégradation. Ceci est essentiel pour

atteindre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres (cible de l'ODD 15.3) à l'horizon 2030 et de le

pérenniser au-delà.

Les innovations mises en œuvre au niveau national et régional doivent être harmonisées via une action

politique vouée à aider les femmes à accéder aux ressources dont elles ont besoin et à améliorer leurs

compétences. Des réglementations doivent être adoptées au minimum

dans les quatre domaines clés suivants : 1) **participation**, 2) **droits fonciers**, 3) **financement et crédit** et 4)

**diffusion des connaissances**.





## 1. Participation aux processus locaux d'élaboration des politiques

La Convention impose la participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, en particulier au niveau local. Les parties de la Convention s'y sont engagées avec des résultats inégaux. Toutefois, certaines expériences révèlent qu'un point de basculement a été atteint lorsque la participation des femmes représentait 30 %, tandis que les transformations sociales étaient notables à partir de 50 %. Elles démontrent par ailleurs que si le coût financier de l'investissement initial est conséquent, les retours à long terme sont encore plus élevés.

---

Dans l'ouest de l'Ouganda, la sécurité alimentaire des ménages constituait une problématique récurrente, mais les femmes sont aujourd'hui parvenues à passer ce cap grâce à l'adoption de pratiques de gestion durable des terres. Elles produisent régulièrement des excédents alimentaires et ont récemment fait appel à l'expertise du gouvernement afin d'intégrer le marché des biens alimentaires.<sup>31</sup> Au Maroc, la participation des femmes à un projet régional visant à réhabiliter des oasis dégradées a été source de motivation et les a encouragées à s'impliquer dans la gouvernance locale. Les résultats ont été immédiats. Au cours de la première année, 12 femmes ont remporté des sièges afin de représenter trois communautés. Les femmes sont désormais impliquées dans les débats relatifs à l'avenir ainsi que dans des projets de développement locaux. Un réseau de femmes élues a été mis en place en vue de renforcer les compétences des femmes en matière de gouvernance locale et de prise de décision.<sup>32</sup> En Inde, on a observé une augmentation de 10 % des opportunités en matière de moyens de subsistance ; 2 000 foyers ont réduit leur dépendance au bois de chauffage issu des forêts ; les zones comportant des bassins versants ont augmenté de 20 à 30 %, chacune en ayant recours à 5 à 10 technologies alternatives destinées à améliorer la disponibilité de l'eau pour l'agriculture ; l'accès à des moyens d'existence non liés à l'agriculture a connu une croissance d'au moins 10 %, et jusqu'à 20 % pour les foyers qui ont intégré le marché des briquettes de pin pour remplacer le bois de chauffage. Enfin, les communautés ont cultivé au moins 5 plantes médicinales et aromatiques.<sup>33</sup>

---

Afin d'encourager la participation des femmes, des mesures doivent être mises en place en vue de :

- Garantir la prise en compte de la participation et des intérêts des femmes dans l'ensemble des programmes et projets du gouvernement relatifs aux terres, y compris ceux visant à atteindre l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres ;
- Déterminer et développer les capacités des animateurs sociaux pour stimuler la participation des femmes, les former au leadership et leur apporter des informations et des conseils concernant la gestion durable des terres ;
- Fournir des avantages, notamment des financements, visant à encourager la consultation dans le cadre de projets pilotes ou innovants à grande échelle destinés à défendre la parité hommes-femmes.

## 2.Des droits fonciers innovants

Les communautés rurales et traditionnelles aspirent à survivre et à se développer et non à s'amoindrir jusqu'à disparaître. En élaborant des approches novatrices reposant sur des bonnes pratiques éprouvées existantes, les gouvernements sont à même de renforcer les droits des femmes en matière de propriété des terres et de production. Ces approches peuvent être testées dans des zones restreintes avant d'être étendues au niveau national.



En Éthiopie, la décentralisation de l'allocation des titres de propriété aux autorités locales au moyen de certificats<sup>34</sup> a encouragé les femmes à déposer des demandes pour devenir propriétaires terriennes.<sup>35</sup> En Namibie, la loi relative aux droits fonciers coutumiers impose aux entités bénéficiant de l'autorité permettant de délivrer les titres de nommer quatre femmes expertes en la matière parmi les responsables.<sup>36</sup> Les agents invitent activement les femmes à déposer des demandes de titres fonciers, les accompagnent tout au long du processus de candidature et veillent à ce que leurs demandes soient traitées sans discrimination.<sup>37</sup> Dans la communauté de Mboula au Sénégal, le gouvernement local a octroyé à trois groupes de femmes près de huit hectares de terre chacun afin de produire des denrées alimentaires. Réparties en différents groupes travaillant un jour par semaine, les femmes partagent ensuite le fruit de leur production. Elles assurent ainsi la sécurité alimentaire de leur foyer, passent moins de temps à travailler dans les champs et étudient aujourd'hui la faisabilité d'un projet de production d'huile issue d'un arbre local en vue d'augmenter leurs revenus.<sup>38</sup> Ce modèle a été adopté par certains gouvernements locaux d'Afrique de l'Ouest dans lesquels des mandats permettant de délivrer des titres fonciers existent.

Les gouvernements peuvent renforcer la sécurité alimentaire des ménages des femmes, des pauvres et des personnes qui ne possèdent pas de terres en veillant à ce qu'ils disposent d'un contrôle plus important sur leur terre et leurs produits via la mise en place de mesures visant à :

- Octroyer aux gouvernements locaux l'autorité permettant de délivrer des titres fonciers aux femmes;
- Garantir que les réglementations nationales incluent des mécanismes répondant aux besoins en matière de terres de groupes spécifiques, dont les femmes ;
- Proposer une exploitation et une propriété à durée limitée des terres dans le cadre de jardins polyvalents dans lesquels des groupes de femmes peuvent cultiver de la nourriture pour subvenir aux besoins de leur famille ;
- Allouer aux femmes une partie des terres réservées à la restauration dans le cadre de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres, afin qu'elles les réhabilitent et qu'elles en soient propriétaires.



### 3. Crédit, prêts et chaînes de valeur

En moyenne, seuls 77 % environ des services financiers mondiaux accessibles aux hommes le sont aussi aux femmes.<sup>39</sup> Améliorer l'accès aux ressources pour les femmes, par exemple, pourrait augmenter la production agricole dans les pays en développement de 2,5 à 4 % selon les estimations.<sup>40</sup> La possession d'un titre foncier est primordiale, mais des actions complémentaires sont nécessaires car elle ne constitue ni une garantie, ni l'unique moyen par lequel les femmes peuvent avoir accès à un crédit et aux autres ressources essentielles dont elles ont besoin pour optimiser la gestion des terres. Les groupes de femmes enregistrent un taux élevé de remboursements de prêt, ce qui pourrait être considéré comme un avantage si des agences de notation de crédit et des fonds spéciaux dédiés au soutien des femmes existaient.<sup>41</sup>



Au Niger, près de la ville de Loga dans la région de Dosso, le gouvernement local achète les semis d'arbres destinés à la réhabilitation des terres à des femmes locales. Celles-ci exploitent une partie de leurs terres en tant que pépinières.<sup>42</sup> En vue d'améliorer l'accès aux services financiers pour les femmes à hauteur de 15 % par an, la Banque centrale du Nigeria a déterminé un objectif et mis en place un fonds de développement dédié aux micro-entreprises et aux PME dans le cadre de microcrédits. 60 % des fonds (soit près de 760 millions d'euros) alloués par les institutions financières partenaires sont réservés aux femmes entrepreneurs. Le Mexique a modifié sa loi afin de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux biens et aux services.<sup>43</sup>



Des mesures sont nécessaires afin de :

- Permettre aux groupes de femmes d'accéder aux crédits de micro-entreprises, aux systèmes bancaires formels et à d'autres ressources innovantes, notamment des fonds spécifiquement dédiés issus de sources nationales et internationales, tels que les envois de fonds par les migrants et les fonds d'adaptation, de neutralité en matière de dégradation des terres et sur le climat mondial ;
- Proposer des avantages au secteur privé afin de les inciter à solliciter les femmes pour la fourniture de leurs matières premières ou à les former à la valeur ajoutée ;
- Veiller à ce que les femmes perçoivent une quantité substantielle des revenus réservés à la réhabilitation et la restauration des terres soutenue par le gouvernement dans le cadre de l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres.

#### 4. Connaissances, services de vulgarisation et services technologiques

Les femmes vivant en zone rurale bénéficient d'un précieux savoir traditionnel sur les terres en raison de leur dépendance historique envers les ressources naturelles et des rôles d'entretien qui leur sont traditionnellement dévolus. Les femmes doivent profiter des avancées scientifiques issues de ces connaissances. Lorsque les services de vulgarisation ont été associés à différents besoins, par exemple, à ceux des agriculteurs et des agricultrices, la demande de services des femmes a augmenté de 600 %, et celle des hommes de 400 %.<sup>44</sup>

Dans l'ouest de l'Ouganda, le gouvernement a noté que les femmes réagissaient mieux lorsque les agents de vulgarisation agricole étaient également des femmes. Davantage de femmes ont été formées en la matière et désormais, les binômes d'agents de vulgarisation sont composés d'un homme et d'une femme. Lorsque le service est destiné à des femmes, c'est la femme agent de vulgarisation qui devient la formatrice principale et vice-versa. En association avec l'université de Makerere, le gouvernement a mis au point un kit d'analyse des sols visant à aider les exploitants à identifier les carences dans leur sol, ce qui a incité les femmes à investir dans le matériel adapté.

Les mesures du gouvernement doivent viser à :

- Développer les capacités des mouvements et organisations de femmes au niveau régional et national, y compris via des programmes d'échange, afin de leur permettre d'accéder aux services de gestion des terres et d'acquérir les compétences dont elles ont besoin ;
- Augmenter le nombre de femmes présentes dans le système de service de vulgarisation afin d'encourager les femmes exploitant les terres à développer leurs connaissances et leurs compétences en matière de gestion des terres ;
- Renforcer les aptitudes des femmes concernant les nouvelles techniques de gestion durable des terres et des cultures destinées à protéger leurs terres de la dégradation ;
- Garantir que chaque initiative mise en œuvre pour se rapprocher de la neutralité en matière de dégradation des terres contribue à améliorer l'accès des femmes aux connaissances, aux services de vulgarisation et aux services technologiques.





Si les femmes étaient traitées de manière égale aux hommes, le PIB mondial atteindrait 26 000 milliards d'euros, soit 26 % du PIB mondial annuel en 2025.<sup>45</sup> Mettre fin à la disparité entre les sexes dans le seul secteur de l'agriculture permettrait d'augmenter les récoltes dans les exploitations de femmes de 20 à 30 %, tandis que la production agricole globale dans les pays en développement pourrait enregistrer une croissance de 2,5 à 4 %.<sup>46</sup> En comblant les écarts entre hommes et femmes dans tous les domaines liés à l'exploitation des terres, y compris les combustibles et l'eau, la production pourrait atteindre des résultats encore plus élevés. Les normes sociales<sup>47</sup> et, par conséquent, les réglementations, constituent les principaux obstacles au changement dont les femmes ont besoin pour surmonter la dégradation des terres, en particulier dans les régions les plus vulnérables. La mise en œuvre de la Convention au cours des deux dernières décennies a démontré que le changement peut intervenir via l'innovation. Afin d'atteindre les objectifs présentés ci-dessus, la Convention encouragera les parties et tous les autres acteurs concernés à mettre en place des actions efficaces et pertinentes via la promotion de ces politiques, l'apprentissage mutuel, le renforcement de leurs compétences et de celles des femmes, mais aussi le développement de partenariats stratégiques, notamment avec les Conventions sœurs de Rio sur la diversité biologique et le changement climatique. L'avenir d'un monde durable et neutre en matière de dégradation des terres est possible si l'on accorde aux femmes une place centrale et non marginale dans nos actions.

1. 2015. Creative Commons. Soil Atlas. Faits et chiffres relatifs à la terre, au sol et aux champs. [http://globalsoilweek.org/wp-content/uploads/2014/12/soilatlas2015\\_web\\_141221.pdf/](http://globalsoilweek.org/wp-content/uploads/2014/12/soilatlas2015_web_141221.pdf/) Consulté le 18/12/2016
2. 2009, Garcia, Zoraida. Incidences de l'agriculture mondialisée sur la parité hommes-femmes. <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-insight/gender-insightdet/fr/c/36036/> Consulté le 14/12/2016
3. 2003, FIDA. Gender and Livestock, tools for design. <https://www.ifad.org/documents/10180/b5f16410-cf6d-4e63-89e5-fbd64aaa7cb7>. Consulté le 14/12/2016
4. 2003, FIDA. Gender and Livestock, tools for design.
5. 2009, Garcia, Zoraida. Incidences de l'agriculture mondialisée sur la parité hommes-femmes.
6. Non daté, BIRD/Banque mondiale. Gender and Natural Resources Management. Module 10. <http://siteresources.worldbank.org/INTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/Module10.pdf> Consulté le 21/12/2016
7. Non daté, PNUF. Women Farmer's Productivity in Sub-Saharan Africa. [http://www.unep.org/training/programmes/Instructor%20Version/Part\\_2/Activities/Human\\_Societies/Agriculture/Supplemental/Women-Farmers\\_Productivity\\_in\\_Sub\\_Saharan\\_Africa.pdf](http://www.unep.org/training/programmes/Instructor%20Version/Part_2/Activities/Human_Societies/Agriculture/Supplemental/Women-Farmers_Productivity_in_Sub_Saharan_Africa.pdf) Consulté le 21/12/2016
8. 2013, Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A.R., van den Bold, M. Gender Inequalities in Ownership and Control of Land in Africa. Document de travail IFPRI 01308. Décembre 2013.
9. 2011, FAO. The State of Food and Agriculture. 2010-2011.
10. 2015, Creative Commons. Soil Atlas 2015.
11. 2011, FAO. The State of Food and Agriculture. 2010-2011.
12. 2013, Doss et al.
13. 2013, Doss et al.
14. 2013, Doss et al.
15. 2015, FAO. Gender and Land Statistics. Évolutions récentes dans la base de données de la FAO en matière de genre et de droits fonciers.
16. 2016, OIM. Barriers to Women's Land and Property Access and Ownership in Nepal. [https://www.iom.int/sites/default/files/our\\_work/DOE/LPR/Barriers-to-Womens-Land-Property-Access-Ownership-in-Nepal.pdf](https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DOE/LPR/Barriers-to-Womens-Land-Property-Access-Ownership-in-Nepal.pdf). Consulté le 21/12/2016
17. 2013, Doss et al.
18. À paraître, Samandari, A. Towards Gender-Sensitive Land Degradation Neutrality. Version préliminaire du document de travail de la CNULCD sur les perspectives relatives aux terres au niveau mondial, document p2.
19. Note d'information non datée. Issues Brief on Desertification, Land Degradation and Drought. [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/GSP/docs/ITPS/Annex2.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/GSP/docs/ITPS/Annex2.pdf) Consulté le 21/12/2016
20. Non daté, DAES. World's Population Increasingly Urban with more than half in urban areas. <http://www.un.org/en/development/desa/news/population/world-urbanization-prospects-2014.html> Consulté le 15/12/2016.
21. Non daté, BIRD/Banque mondiale. Gender and Natural Resources Management.
22. Non daté, FAO. Les femmes jouent un rôle décisif dans la sécurité alimentaire du ménage, la diversité de l'alimentation et la santé des enfants. <http://www.fao.org/gender/gender-home/gender-programme/gender-food/fr/> Consulté le 15/12/2016
23. 2011, FAO. The State of Food and Agriculture. 2010-2011.
24. 2015, FAO. Beyond Ownership, tracking progress on women's land rights in Sub-Saharan Africa. <http://www.fao.org/3/a-c0356e.pdf> Consulté le 21/12/2016
25. 2015, FAO. Gender and Land Statistics.
26. Non daté. Ceci, Sara. Women's Access to Land in Nicaragua. <http://www.fao.org/docrep/008/a0297e/a0297e07.htm> Consulté le 15/12/2016

27. 2015, BIRD/Banque mondiale. Women Business and the Law 2016, Getting to equal.
28. 2015, FAO. Gender and Land Statistics.
29. Non daté, FAO. Agricultural Support System. <http://www.fao.org/docrep/005/y3969e/y3969e05.htm> Consulté le 14/12/2016
30. 2009, BIRD/Banque mondiale. Gender in Agriculture Sourcebook, p. 425
31. 2016. Entretiens avec le coordinateur de la CNULCD pour l'Ouganda
32. 2016, CNULCD et Banque mondiale, Land for Life, create wealth transform lives p. 54-69
33. 2016, CNULCD et Banque mondiale. Land for Life, p. 131-135
34. 2014. Gouvernement éthiopien et CNULCD. Ethiopia – Land degradation neutrality national report.
35. 2016. CNULCD et Banque mondiale. Land for Life. Create wealth, transform lives
36. 2002. Gazette du gouvernement de la république de Namibie. N° 2787 du 12 août 2012 <http://www.lac.org.na/laws/pdf/communallandreformact.pdf> Consulté le 21/12/2016
37. Rapport sur la Journée du Genre lors de la COP12 de la CNULCD. Octobre 2015. Consulté le 21/12/2016
38. 2016, Observations sur le terrain de Carelle Mang-Benza, CNULCD, juillet 2016
39. 2015. McKinsey Global Institute. The Power of Parity.
40. 2015, BIRD/Banque mondiale. Women Business and the Law 2016
41. 2007, Banque mondiale. Gender and Economic Growth in Kenya. Unleashing the Power of Women
42. 2016, Entretiens dans le cadre d'une visite sur le terrain de Carelle Mang-Benza, CNULCD, juillet 2016
43. 2015 BIRD/Banque mondiale. Women Business in Law 2016
44. Non daté, FAO. Agricultural Support System.
45. 2015. McKinsey Global Institute. The Power of Parity.
46. FAO, 2011. The State of Food and Agriculture. 2010-2011
47. 2015, Nelson, V., Forsythe, L. and Morton, J. Empowering dryland women: capturing opportunities in land rights, governance and resilience. Synthèse d'articles thématiques issus de la série Women's empowerment in the drylands. 12pp. Institut des ressources naturelles, Université de Greenwich, Chatham, Royaume-Uni.

## Photos

Cover: S. Mojumder/Drik/CIMMYT, <https://www.flickr.com/photos/cimmyt/6681395561/in/album-72157624342268284/>  
 Cover inside: FAO, <https://www.flickr.com/photos/faoofttheun/28783684612/in/album-72157665870286653/>  
 p. 4-5: Neil Palmer (CIAT/CCAFS), <https://www.flickr.com/photos/cgiarclimate/30291570672/in/album-72157675278521616/>  
 p.6 : IFPRI/Farha Khan, <https://www.flickr.com/photos/ifpri/16511017839/in/album-72157651122909711/>  
 p. 7: Mitchell Maher / International Food Policy Institute, <https://www.flickr.com/photos/ifpri/28439244125/in/album-72157671040480643/>  
 p. 8: Gwendolyn Stansbury / International Food Policy Research Institute, <https://www.flickr.com/photos/ifpri/23776569350/in/album-72157671040480643/>  
 p. 10 top: UN-Photo/Martine Perret, [https://www.flickr.com/photos/un\\_photo/6059373006/in/album-72157618489342030/](https://www.flickr.com/photos/un_photo/6059373006/in/album-72157618489342030/) bottom: Akram Ali/CARE, <https://www.flickr.com/photos/ifpri/8678551996/in/album-72157633315422153/>  
 p. 11: top: UN Photo/Marco Dormino, [https://www.flickr.com/photos/un\\_photo/15643775264/in/album-72157622084561960/](https://www.flickr.com/photos/un_photo/15643775264/in/album-72157622084561960/) bottom: Marloes Mul, <https://www.flickr.com/photos/cgiarclimate/27116956872/in/album-72157666304709273/>  
 p. 12-13: Neil Palmer (CIAT/CCAFS), <https://www.flickr.com/photos/cgiarclimate/30322242171/in/album-72157675278521616/>



Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)  
UN Campus, Platz der Vereinten Nationen 1, 53113 Bonn, Allemagne  
Adresse Postale: CP 260129, 53153 Bonn, Allemagne  
Tél. +49 (0) 228 815 2800/Fax: +49 (0) 228 815 2898/99  
Courriel: [secretariat@unccd.int](mailto:secretariat@unccd.int)  
Site web: [www.unccd.int](http://www.unccd.int)



MINISTRY FOR FOREIGN  
AFFAIRS OF FINLAND